

## LE MOT DU MAIRE

Ignymontoise, Ignymontois

2001 est partie avec ses peines et ses joies.....2002 avec l'EURO est arrivée.

Je profite de ce nouveau bulletin municipal pour vous présenter mes meilleurs vœux et une bonne santé pour cette nouvelle année.

2001 a été une année de changement; une nouvelle équipe municipale s'est installée à la mairie. Je vous l'ai présentée dans le précédent numéro.

Des travaux ont débuté : le logement "Cœur de Village" sera terminé en 2002 et offrira la première habitation à loyer modéré; l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques promis depuis plusieurs années, se réalise. A ceux-ci, nous avons ajouté un renforcement du réseau d'eau. Je regrette tous les inconvénients que cela peut engendrer et je vous remercie de votre compréhension.

Une opportunité nous a permis d'acquérir une parcelle de terre "rue de la Girarderie" afin d'y réaliser une réserve foncière.

Des massifs fleuris sont apparus dans le bourg. Pour Noël, la mairie était parée de deux rubans lumineux. Je remercie la personne qui nous a offert le magnifique sapin qui eut l'honneur de venir décorer notre place.

Je tiens à remercier tout particulièrement les habitants du "MUR" qui, dans une période humide, ont dû subir les travaux du réseau d'eau pluviale et le report de la remise en état de la route (obtention de subventions plus importantes mais différées en 2002).

D'autres décisions furent prises lors des différentes sessions du conseil municipal dont vous en trouverez les principales ci-après.

Quel est notre avenir pour 2002 ?

Sans être pessimiste, le budget 2002 sera difficile à équilibrer sans augmentation des impôts. La presse vous a déjà informé mais je me permets d'insister sur les différentes causes indépendantes de notre volonté: le passage aux 35 heures accentuera les dépenses de personnel d'environ 12%; la décision du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'augmenter notre participation obligatoire de 40%, aura une incidence de 5% sur nos contributions directes (vos impôts).

La loi sur l'eau impose aux communes de gérer les eaux usées; nous serons obligés de mettre en place un réseau d'assainissement collectif dans le bourg (méthode et lieu de traitement ne sont pas encore définis) ainsi qu'un assainissement individuel aux normes (obligation de traiter les eaux usées et de ne rejeter que des eaux limpides et non polluées) pour les hameaux et écarts, tout ceci à échéance 2005.

D'autre part, la future communauté de communes qui, certes, apportera des services supplémentaires non négligeables, contribuera aussi à une augmentation de nos impôts, mais sur ce sujet je suis bien déterminé à me battre pour limiter les ambitions de certains dont les projets me paraissent utopiques et déraisonnables pour nos communes rurales.

Je suis à votre écoute : le dialogue, la concertation et vos remarques sont pour moi les bases qui doivent améliorer notre sort et l'avenir de notre commune.

Votre Maire,

*"Joël Fauquet"*

## Nos 4 derniers Maires (photo réalisée le 16 juin 2001)



**M. J. Fauquet,**  
le 16 mars 2001

**M. J. Bouillon,**  
du 23 juin 1995  
au 16 mars 2001

**M. A. Chevallier,**  
du 24 mars 1989  
au 23 juin 1995

**M. F. Pellerin d'Yerville,**  
du 20 mars 1959  
au 24 mars 1989.

## Les principales résolutions du Conseil Municipal du 2<sup>ème</sup> semestre 2001

### Session du 29 juin

❖ **ETUDE DE ZONAGE** - Le Conseil Municipal a accepté le projet de solution n° 4 (assainissement collectif dans la majorité du bourg et individuel pour les écarts) étudiés lors de la session du 23 mai 2001 consistant à envoyer et à traiter les eaux usées en aval de la Thironne. Cette délibération annule celle du 18 octobre 2000.

❖ **EAU - Prix de l'eau : 0,95 €**  
Entretien : 20 €  
Abonnement : 21 €  
Intervention d'ouverture et fermeture à la demande de l'usager : 16 €  
Remplacement de compteur gelé ou détérioré par l'abonné : 77 €

### ❖ ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE BRÛLAGE

Suite à des réclamations d'habitants et pour prévenir les risques d'incendies, le brûlage des végétaux par les particuliers est toléré chaque jour de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h et interdits les samedis et dimanches ainsi que tous les jours des mois de juillet, août et septembre.

### ❖ LOGEMENT SOCIAL

Maison du 15, rue de Nogent  
- Plan de financement :  
subvention PLUS : 48790 F  
subvention Région : 151 030 F  
Prêt CDC à 4,2% sur 15 ans :  
240 000 F  
Autofinancement : 51 927 F  
Total : 491 747 F  
Le loyer permettra de couvrir les annuités de l'emprunt.

### ❖ TRAVAUX DE VOIRIE

- Pose de bordures et avaloir route de Brou  
- Travaux de renforcement et enduits "Le Mur" 2001  
- Voies communales "La Verrière" et "Le Moulin de l'Étang", pour une estimation globale d'environ 250 000 F TTC

### ❖ ÉVALUATION DES COÛTS DE L'OPÉRATION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS

(Evaluation Hors taxes)  
- Basse tension : 800 000 F  
(part commune : 136 000 F)  
- Réseau téléphonique : 250 712 F  
(part commune : 170 712 F)  
- Eclairage public : 200 000 F  
(part commune : 60 000 F)  
- Adduction eau potable : 1 000 762 F  
(part commune : 600 457 F)

### Session du 4 septembre

Étant donné les éléments portés à la connaissance des élus et par obligation de réserve, le Maire demande que la réunion se déroule à huis clos. Après un vote à main levée, cette décision est prise à la majorité

présents.

Après distribution des documents et du plan de situation, les élus délibèrent sur l'opportunité d'acheter des terres en vue d'une réserve foncière sur les parcelles ZO38, ZO28, ZO126 (la grange) et ZO123, situées en limite de bourg.

Vu la situation, le Conseil Municipal décide de se porter candidat auprès de la SAFER d'une partie des terres longeant la rue de la Girarderie.

### Session du 12 octobre

#### ❖ TARIFS COMMUNAUX POUR 2002 (en Euros)

Restauration scolaire : 2,10 €

Salle polyvalente :

- Habitants de la commune :  
pour 24 h (de 8 h à 8 h) : 75 €  
pour 2 jours consécutifs : 101 €  
(caution pour location de salle : 150 €)

- Habitants hors commune :

pour 24 h : 105 €  
pour 2 jours consécutifs : 145 €  
- caution pour location de salle : 240 €

- Location des couverts : 0,40 €

- Vin d'honneur : 40 €

- Les tarifs de consommation électrique pour l'utilisation de la salle sont inchangés :

Heures pleines : 0,15 € / Kwh

Heures creuses : 0,09 € / Kwh

- Cimetière :

concession perpétuelle : 550 €

concession cinquantenaire : 176 €

concession trentenaire : 105 €

superposition : 1/2 tarif de la concession retenue à compter de la 3<sup>ème</sup> place.

- Destruction des nids d'insectes : 35 €

- Financement du cois de Noël des Anciens : 25 €

#### ❖ PROJET D'INVESTISSEMENT POUR 2002

Dans le cadre des demandes de subventions D.G.E., et après discussion, il est retenu un programme d'aménagement du bourg, en particulier le remplacement de la passerelle du chemin communal qui traverse la Thironne et la création d'un abri multiservices près de la salle polyvalente selon le projet présenté par le CAUE (Conseil en Urbanisme et Architecture d'Eure & Loir).

#### ❖ OPÉRATION RÉSERVE FONCIÈRE et AUTORISATIONS DIVERSES

La candidature de la commune est retenue à raison de 4,5 hectares de terre environ en limite de bourg.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la promesse d'achat, l'achat, la C.M.D. (Convention de Mise à Disposition) et les documents d'arpentage ; de ce fait, il l'autorise à contracter un emprunt de 300 000 F auprès de la Caisse de Crédit Agricole au taux de 5% sur 15 ans pour financer l'achat de réserve foncière et la grange.

#### ❖ ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Ouverture de l'enquête publique pour le zonage d'assainissement à compter du 26 octobre jusqu'au 30 novembre 2001.

#### ❖ EAU : RECLAMATION D'USAGER

Le Maire rappelle qu'aucun abonné n'est fondé de solliciter une réduction de consommation d'eau en raison de fuites dans ses installations après compteur pour lesquelles il est entièrement responsable et qu'il lui appartient de contrôler lui-même la consommation indiquée par celui-ci.

#### ❖ SPORTS

Les élus se félicitent de la relance de l'Association Sportive de Montigny; la salle polyvalente est mise à sa disposition les mardis et vendredis soir pour le tennis de table.

### Session du 16 novembre

#### ❖ CARTE COMMUNALE et COMMISSION D'URBANISME

Dans le but de définir les zones constructibles, dans le cadre de l'application des règles générales d'urbanisme, le Conseil Municipal décide de nommer une commission composée de M.M. Fauquet, Barnier, Fortin, Deroin, Huet, Risacher; elle assurera le suivi de l'étude de la carte communale en liaison avec la DDE.

#### ❖ DISTRIBUTION DE L'EAU

Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement du service de distribution de l'eau potable mis en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### ❖ SAPEURS POMPIERS

Le Conseil Municipal retient les candidatures de Melle ANDROUARD Gaëlle, M. AUGER Eric et M. JOBERT Pascal.

#### ❖ CAR SCOLAIRE

Vu que l'accompagnateur du car scolaire n'apporte aucune sécurité supplémentaire, vu qu'il n'est pas obligatoire, vu que le Conseil Général ne subventionne pas la charge financière due à sa présence dans le car.

Après en avoir délibéré et après vote à main levée : 8 voix pour la détention d'un portable par le conducteur, 1 voix pour le maintien de l'accompagnateur et 2 abstentions, il est décidé de ne plus maintenir celui-ci dans le car scolaire.

#### ❖ DIVERS

Il est proposé l'acquisition de tables, chaises et d'un diable affecté au transport des chaises pour la salle polyvalente ainsi qu'une table de ping-pong qui seront réglés en investissement après virement de crédits.

## **LA VIE AU PAYS - INFOS PRATIQUES**

### **ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE**

Communiqué du Président de la MRAC (Mutuelle Retraite des Anciens Combattants et Victime de Guerre)  
Le décret du 26 avril 2001, pris en application de la loi de finances pour 2001, étend l'attribution du titre de reconnaissance de la nation du 2 juillet 1962 au 1<sup>er</sup> juillet 1964 (90 jours de présence durant cette période).

Ceux d'Indochine, qui ont séjourné au-delà du 11 août 1954 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1957 peuvent y prétendre.

En précisant votre année de naissance et recevoir l'imprimé de demande, écrivez à Unions-Combattants, 73 rue Jeanne d'Arc, 76000 Rouen. t 02 35 88 79 44.

### **COUPURES D'EAU**

Des manœuvres de sapeurs pompiers susceptibles d'entraîner des perturbations sur la distribution de l'eau auront lieu les matinées des dimanches 6 janvier, 3 février, 3 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 4 août, 1<sup>er</sup> septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1<sup>er</sup> décembre.

### **JEUNES DE LA COMMUNE**

Les garçons et filles, qui arrivent à l'âge de 16 ans doivent, conformément à la loi du 28 octobre 1997 relative au Service National, se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur date anniversaire; à noter que cette inscription obligatoire donne lieu à la délivrance d'une attestation qui peut être demandée ultérieurement par certains organismes de la vie civile : examens, permis de conduire et autres instances administratives ou professionnelles.

### **NOUVEAUX HABITANTS**

Les parents qui ont à faire inscrire leurs enfants à l'école sont priés de se rendre auparavant à la mairie pour prendre connaissance des dispositions utiles en matière de transport et pour permettre de dresser l'état de l'effectif scolaire.

### **ECOLE**

Institutrice : Mme RENARD Janie-Claude t 02 37 24 11 40

### **MAIRIE**

Maire : Joël FAUQUET, t domicile : 02 37 24 22 90

Secrétariat de la Mairie : les lundis de 10 h à 11 h 30, les vendredis de 14 à 16 h et les samedis de 10 à 11 h, t et Fax : 02 37 24 22 31

**PAIN** (Horaire des boulangers sur la place de la commune) : les lundis de 10 h à 10 h 30, les mardis, jeudis et vendredis de 9 h30 à 10 h, les samedis de 11 h à 11 h 30 et les dimanches de 9 h 30 à 10 h.

### **ACTIVITES LUDIQUES, INTELLECTUELLES et SPORTIVES**

- **Musique** : Les adultes et les enfants qui désireraient suivre des cours de musique sont invités à prendre contact avec Monsieur Pascal DESCHAMPS au 9, rue d'Illiers, t 02 37 24 26 79
- **Tennis** : Le Tennis Club de Mottereau est à la disposition des sportifs de notre commune intéressés par cette discipline; tarif annuel: adultes 15 € ; moins de 18 ans : 9,15 €  
Pour tous renseignements utiles, s'adresser à la Mairie de Montigny, au président M. Saille t 02 37 47 19 18 (le soir) ou à la secrétaire Mme Chaleston t 02 37 96 05 32 (dans la journée).
- **Tennis de table** : L'USMC tient ses réunions chaque mardi soir pour les enfants et chaque vendredi soir à 20 h 30 pour les adultes. Cela consiste en des séances d'entraînement et des compétitions interclubs. Pour tous renseignements s'adresser à son président M. Alain LAMELET, 6, rue de la Croisette, t 02 37 24 11 97 - adhésion annuelle : enfants : 7,62 €, adultes 15,24 €.
- **Peinture** : Pour une initiation aux pastels, un peintre se déplacerait dans notre commune sur une journée (10 h à 12 h et 14 h à 17 h); places limitées à 8 personnes par jour; on apporte ses pastels et éventuellement son pique-nique du midi; tarif : environ 28 € pour la journée ; s'adresser à la Mairie de Montigny.

## ORDURES MENAGERES

**S.V.P., un peu de savoir vivre!**

Il est rappelé que les containers mis à la disposition des usagers dans la commune sont strictement réservés aux ordures ménagères à l'exclusion des verres, des matières plastiques et des cartons pour lesquels des containers spéciaux sont à leur disposition au parking du "Grand Parc" (parking du cimetière), ou à la déchetterie de Thiron-Gardais pour toutes les matières définies ci-dessus ainsi que les déchets végétaux; cette déchetterie est ouverte les lundis et vendredis de 14 h à 17 h et les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

### ASSOCIATIONS

**Club "Raymond Gendre",**

Pdt : M. Raymond LEFEVRE

**L'"Avenir de Montigny",**

Pdte : Mme Janie-Claude RENARD

**"Anciens Combattants"**Pdt : M. Roland

MAURY

**"Sapeurs-pompiers"**Pdt : M. Paul RISACHER

**"USMC" (Union Sportive de Montigny-le-Ch.) :**

Pdt : M. Alain LAMELET

Ces associations organisent, cette année, les manifestations suivantes :

### MANIFESTATIONS

27 janvier à 14.30 : Loto Avenir de Montigny

16 février : Soirée dansante de l'USMC

23 février à 14.30 : A la salle polyvalente, présentation des travaux de restauration de l'église, remise de l'honorariat et de la médaille de vermeil à M.M. Jean Bouillon et Jean Godet,

maire et adjoint du précédent mandat et clôture par un vin d'honneur.

10 mars : Banquet Club de l'Amitié

1<sup>er</sup> mai : Brocante des Sapeurs-pompiers

8 mai : Banquet des Anciens Combattants

1<sup>er</sup> juin : Soirée dansante de l'USMC

23 juin : Kermesse du Club de l'Amitié

30 juin : Rallye vélo "Avenir de Montigny"

27 septembre à 14.00 : Manille au 17 des

Sapeurs-pompiers

28 septembre à 20.30 : Manille au 17 des

Sapeurs-pompiers

5 octobre à 14.00 : Loto de l'USMC

26 octobre : Soirée dansante de l'Avenir de

Montigny

9 novembre à 14.00 et à 20.30 : Manille au 17

des Anciens Combattants

23 novembre à 14.00 : Loto du Club de l'Amitié

7 décembre : Banquet des Sapeurs-pompiers

14 décembre : Repas de Noël du Club de l'Amitié

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

-Cyrielle, Camille BOURGOGNE, le 15 janvier à Nogent-le-R.

-Morgan, Jacques, Thierry CUEILHE, le 24 avril à Chartres

-Simon, Charles, Lucas MANES, le 6 juillet à Nogent-le-R.

-Hugo, Raphaël, PAILLER, le 31 août à Chartres

### MARIAGES

♥ Jean-Charles, Michel LABROUSSE & Mireille, Raymonde PERRIN, le 6 janvier

♥ Luc, Henri, Guy LESAGE & Lydie, Claudine PHILOREAU, le 9 juin

♥ Stéphane, Marc, AUBURTIN & Nathalie, Janine CAPON, le 3 novembre

### DECES

† André, Frédéric, Louis

AUGUSTE,

le 28 février au Coudray

† Gilberte, Georgette, Gabrielle

FABIEN, veuve BONNEFOY,

le 30 juillet à Illiers-Combray

† Andrée, Thérèse, Sidonie

LESIEUR, épouse MAUPU,

le 14 septembre au Coudray

† Simonne, Paule, Mauricette

DAGNEAU, épouse LASLANDES,

le 20 septembre au Coudray

† Robert, Marc, Servais

SAINTE LUCE BANCHELIN,

le 25 octobre à Montigny

† Simone, Marguerite, Claire

CORBIC, veuve CHEVREUIL,

le 28 novembre au Coudray

† Henriette, Armandine

MONFERME, veuve LEVERT,

le 27 décembre au Coudray

Collaboration à la réalisation de ce numéro : J. Fauquet, J. Barnier, N. Auburtin, R. Munier

### ARTISANS - COMMERCES

**-Abattage de porcs,**

M. Joël Herman, t02 37 29 51 14

**-Epicerie et**

**Bar-Restaurant "Le Saint-Pierre"**

M. J-M. Le Cardinal, t02 37 24 06 30

**-Chauffage-Plomberie-Electricité-**

**Climatisation,**

M. Jean Cailleux, t 02 37 53 14 08

**-Entretien terrains de sports**

"T.S.Net",

M. A. Béja, t 02 37 24 85 14

**-Façonnage plastique,** M. Jean-

Marie Drouet, t 02 37 24 23 43

**-Garage Automobiles,** M. Jean-Luc

Bourgogne, t 02 37 24 23 44

**-Gîte rural "Les Rigaudières",**

M. Rémi Landais, t 02 37 29 59 94

**-Maçonnerie-Couverture,**

M. Pierre Chapron, t 02 37 24 22 40

**Nicot-Convoyages,** convoyages de

tous véhicules : t 02 37 24 19 50

**Transports Express** Toutes distances

M. Marc Renard, t 06 82 41 36 72

Fax et t 02 37 24 11 75